

COMMUNE DE VARREDDES

**Nombre de membres
en exercice** : 19

Présents : 15

Votants : 19

Procès-verbal de la séance du mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoquée le 22 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MESSANT Francis.

Sont présents : Francis MESSANT, Georges THERRAULT, Michèle DAOUST, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Joana DA ROCHA ARAUJO, Sylvain GOBERT, Philippe BALEMBOIS, Valérie CAMUS, Carole DOS SANTOS, Marlène PEYRE PRADIER, Estelle LANTENOIS, Océane COLIN, Jean-Marc MOREAU, Ludovic SAULNIER, Jean-Philip EIMECKE

Représentés : Christine VALET par Francis MESSANT, Philippe VIGNAL par Michèle DAOUST, Sébastien DENIS par Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Bruno NAVE par Ludovic SAULNIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Océane COLIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024
- 2) Achat de terrains
- 3) Dénomination de l'espace situé derrière la salle polyvalente
- 4) Prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire
- 5) Tarif de la cantine scolaire
- 6) Tarif du centre de loisirs
- 7) Tarif de location de la salle polyvalente
- 8) Validation des prestataires pour le parcours de vitalité
- 9) Clé de répartition de l'actif et du passif suite à la dissolution du syndicat EMP Frot
- 10) Fonds de solidarité logement
- 11) Avis sur l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne
- 12) Affaires diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Achat de terrains (DE 2024 19)

Afin de compléter les parcelles déjà acquises par la commune et situées "Le Village Ouest" afin de créer des jardins familiaux, la commune a la possibilité d'acheter deux nouvelles parcelles, cadastrées section I n° 206 et I n° 208. Les vendeurs étant propriétaires d'autres biens sur la commune de Varreddes souhaiteraient également les vendre à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter les 22 parcelles moyennant un prix total de 34 564,00€.

3) Dénomination de l'espace derrière la salle polyvalente (DE 2024 20)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'espace situé ruelle Jean Piettre, derrière la salle polyvalente, ne porte pas de nom et qu'il souhaiterait lui en attribuer un. Il propose de le nommer "Parc Pierre MENIL", qui fut maire de la commune de 1971 à 1993, et qui a initié, avec son conseil municipal, l'aménagement de tout ce secteur avec notamment la construction de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide de dénommer "Parc Pierre MENIL" l'espace situé derrière la salle polyvalente, ruelle Jean Piettre.

4) Prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour, car des offres de prix pour la fourniture des repas de la cantine scolaire ont été formulées verbalement par le prestataire, mais n'ont pas été confirmées par écrit. Ce point sera réexaminé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

5) Tarif de la cantine scolaire (DE 2024 21)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 2 % du prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 contre (Messieurs SAULNIER et son pouvoir et EIMECKE), décide d'augmenter de 2 %, les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024/2025, ce qui porte le tarif du repas à 5.05 €, et le tarif du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, à 2.29 €.

6) Tarif du centre de loisirs (DE 2024 22)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2024.

Le conseil municipal, décide par 16 voix pour d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs de 2 % (3 voix contre : Messieurs SAULNIER et son pouvoir et EIMECKE)

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2024/2025, sont les suivants :

- par jour et par enfant habitant les communes de Varredes et Marcilly :

- Tarif pendant les périodes scolaires (sauf mercredi) :

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du soir y compris goûter	Accueil du soir PAI
de 0 à 1 067 €	2,08 €	3,12 €	2,60 €
de 1 068 à 1 524 €	2,60 €	3,64 €	3,12 €
au delà de 1 524 €	3,12 €	4,16€	3,64 €

- Tarif du mercredi pendant les périodes scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02 €	14,50 €	13,98 €	11,44 €
	Mercredi matin	8.78 €	8.26 €	7.74 €	5,20 €

	Mercredi après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	Mercredi matin	9,82 €	9,30 €	8,78 €	6,24 €
	Mercredi après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18,67 €	18,15 €	15,61 €
	Mercredi matin	10,86 €	10,34 €	9,82 €	7,28 €
	Mercredi après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

- par jour et par enfant habitant la commune de Varreddes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02	14,50€	13,98 €	11,44 €
	1/2 journée matin	8,78 €	8,26€	7,74€	5,20 €
	1/2 journée après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	1/2 journée matin	9,82 €	9,30 €	8,78 €	6,24 €
	1/2 journée après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18,67 €	18,15 €	15,61 €
	1/2 journée matin	10,86 €	10,34 €	9,82 €	7,28 €
	1/2 journée après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs de 3 % pour les enfants n'habitant pas la commune

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2024/2025, sont les suivants :

- par jour et par enfant n'habitant pas la commune de Varreddes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
Journée	23,12	21,99 €	20,86 €	19,26 €
1/2 journée matin	14,63 €	13,49 €	12,36 €	10,76 €
1/2 journée après-midi	14,16 €	13,03 €	11,90 €	10,76 €

7) Tarif de location de la salle polyvalente (DE 2024 23)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er juillet 2024.

Le conseil municipal, décide par 16 voix pour et 3 contre (Messieurs SAULNIER et son pouvoir et EIMECKE), une augmentation de 3 % des tarifs de location de la salle polyvalente.

Les tarifs de location, à compter du 1er juillet 2024, pour les habitants de la commune sont les suivants :

	Location 1 journée	Location 2 jours
Grande salle + petite salle + cuisine	462.88 €	694.31 €
Grande salle + petite salle + cuisine + chauffage	592.32 €	888.47 €
Petite salle + cuisine	212.44 €	318.66 €
Petite salle + cuisine + chauffage	272.93 €	409.41 €
Grande salle	212.44 €	318.66 €
Grande salle + chauffage	317.94 €	476.94 €
Petite salle	105.54 €	158.28 €

Petite salle + chauffage	166.01 €	249.03 €
Vaisselle	77.59 €	77.59 €

8) Validation des prestataires pour le parcours de vitalité (DE 2024 24)

Les commissions "Bien être et santé" et "Cadre de Vie" ont maintenant choisi les équipements et agrès à installer pour la création du parcours de vitalité. Monsieur GOBERT présente d'une part, les aménagements prévus dans les 4 lieux retenus : Résidence du Grand Cèdre, Résidence de la Vallée, Parc Pierre Ménil et Chemin du Coterêt et d'autre part, les 4 parcours balisés, de différentes longueurs, autour et dans le village. Un panneau installé Place Charles de Gaulle présentera l'ensemble de ces aménagements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants pour la fourniture et pose de différents agrès :

- Société FREETNESS pour un montant de 61 130,40 € T.T.C.
- Société PROLUDIC pour un montant de 38 713,25 € T.T.C.

9) Clé de répartition de l'actif et du passif suite à la dissolution EMP FROT (DE 2024 25)

Madame DAOUST explique que le Syndicat Intercommunal du canton de Meaux pour la construction et l'équipement d'un externat médico-pédagogique et médico professionnel Frot a décidé de sa dissolution. Les communes membres, dont Varreddes, doivent délibérer pour acter cette dissolution et approuver la clé de répartition de l'actif et du passif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, acte cette dissolution et approuve la clé de répartition entre les 18 communes membres au prorata de la population DGF 2023.

10) Fonds de solidarité logement (DE 2024 26)

Monsieur le Maire explique que le Fonds de Solidarité Logement vise à permettre d'intervenir financièrement auprès des ménages en difficulté pour l'accès ou le maintien dans le logement, et pour le paiement de factures liées à la consommation de fluides. Ce dispositif est géré au niveau départemental par le le Conseil Départemental par l'intermédiaire d'Initiatives 77. Une convention est proposée à la commune pour un coût de 0,30 € par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune, au F.S.L. pour l'année 2024.

11) Avis sur l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (DE 2024 27)

Monsieur THERRAULT explique que la commune de Varreddes, en tant que membre du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, doit se prononcer sur les demandes d'adhésion de nouvelles collectivités à ce syndicat. Les communes de

Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur- Marne, Charny et de la communauté de commune Gâtinais Val-de-Loing sollicitent leur adhésion.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des collectivités précitées.

12) Affaires diverses

Acceptation devis marquage au sol (DE 2024 28)

Afin d'effectuer le marquage au sol (aménagement de la rue d'Orsoy, passages piéton, zébras, zones bleues,...) Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de AXE SIGNA pour un montant de 16 298,76 € T.T.C.

Acceptation devis columbariums (DE 2024 29)

Monsieur VANDEVOORDE indique que les cases de columbariums du cimetière sont toutes attribuées et qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux columbariums.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Maison Funéraire Soissons d'un montant de 18 384,40 € T.T.C. pour la fourniture de deux columbariums de 10 cases.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions qu'il a prises conformément aux délégations qui lui ont été données par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les demandes, d'une part de Monsieur EIMECKE d'intégrer la commission scolaire et d'autre part, de Monsieur MOREAU d'intégrer les commissions urbanisme, travaux et communication.
Le conseil municipal, à l'unanimité, y répond favorablement.

Monsieur THERRAULT indique que la consultation auprès des entreprises pour l'extension de la mairie est en cours.

Madame DA ROCHA ARAUJO fait un retour sur la réunion publique relative au compositeur partagé. Celui-ci sera installé Parc Pierre MENIL et son inauguration aura lieu le 5 octobre prochain.

Monsieur GOBERT :

~ fait part de la décision du Président du club de Judo de cesser l'activité de cette association ; pour des raisons physiques et familiales, il ne peut plus s'en occuper et l'état de santé du professeur ne lui permet également plus de continuer. A ce jour, aucun membre de cette association ne souhaite la reprendre.

~ fait un retour sur le spectacle de RK Danse et remercie l'association pour son investissement.

Séance levée à 22 heures 10.

